



*Présentation du plan départemental de mobilisation contre les conduites addictives
2023-2027 du département de l'Allier*

Contexte

Le Gouvernement a adopté le 9 mars 2023 la Stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives pour la période 2023-2027, qui constitue un cadre stratégique, déterminant des orientations partagées. Afin de mettre en œuvre cette Stratégie interministérielle, le chef de projet régional définit un cadre régional, et assure la cohérence des plans départementaux.

Le plan départemental a un double objectif : d'une part, poser un diagnostic partagé des besoins du territoire en matière de lutte contre les addictions ; d'autre part, définir conjointement les actions à mener pour lutter contre les addictions dans l'Allier, certaines étant déjà financées ou à financer sur enveloppe MILDECA, d'autres étant laissées à l'appréciation d'acteurs concourant parallèlement à la lutte contre les addictions, afin d'agir de concert.

Une réflexion a été engagée au printemps 2023 afin d'ajuster les objectifs et de décliner pour le département de l'Allier le plan gouvernemental.

Les premières mesures identifiées du plan départemental s'appuie sur des entretiens réalisés avec l'ARS, les coordinateurs des contrats locaux de santé, et différents acteurs de terrain.

Une première réunion du comité de pilotage s'est tenue le mardi 24 octobre 2023 et a réuni :

- le conseil départemental,
- un représentant des parquets,
- l'association des maires de l'Allier,
- la direction départementale de la sécurité publique,
- la gendarmerie nationale,
- la direction régionale des douanes,
- la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Auvergne,
- la direction académique des services de l'éducation nationale,
- la délégation départementale de l'Allier de l'agence régionale de santé,
- le service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Allier,
- la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,
- le délégué de la préfète à la politique de la Ville.

Cette réunion a permis de présenter les orientations choisies pour le département et d'arrêter la méthode de travail pour l'écriture définitive du plan départemental de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2027.

Les propositions d'action identifiées s'inscrivent dans le cadre des axes prioritaires définis au niveau régional : prévenir les conduites addictives chez les plus jeunes, sensibiliser et

accompagner les élus locaux sur l'ensemble du territoire, réduire la disponibilité et l'accessibilité de produits addictifs, s'adapter et faire de la prévention dans les nouveaux lieux festifs et engager les employeurs publics et privés dans la prévention des conduites addictives en milieu professionnel.

Diagnostic

Comme à l'échelle nationale, une grande variété d'addictions se retrouve dans le département de l'Allier :

- Le tabac ;
- L'alcool ;
- Les produits stupéfiants (cannabis, cocaïnes, protoxyde d'azote...);
- Les jeux d'argent ;
- Les jeux vidéos.

Les données statistiques de l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives sont disponibles seulement au niveau régional. Les dernières études de l'observatoire datent de 2021 et portent sur l'année 2017 et les années antérieures. Les constats qui sont réalisés au niveau de la région Auvergne-Rhône-Alpes le sont pour autant également par les acteurs du département de l'Allier, notamment sur l'importance du travail à entreprendre auprès des jeunes dont l'usage de produits psychoactifs à 17 ans est sur de nombreux items au-dessus de la moyenne nationale (taux d'expérimentation et d'usage quotidien).

Il est à noter également que les taux d'accidents corporels et d'accidents mortels avec alcool sont supérieurs à la moyenne nationale.

Usages de produits psychoactifs à 17 ans en 2017 dans la région Auvergne-Rhône-Alpes et en France métropolitaine (%)

		Région ARA			France métropolitaine		
		H (n=2382)	F (n=2357)	Ens. (n=4739)	H (n=19611)	F (n=19504)	Ens. (n=39115)
Alcool	Expérimentation	88*	87*	87*	86,6	84,6	85,7
	Usage dans le mois (≥ 1 usage)	73*	66*	70*	69,9	62,9	66,5
	Usage régulier (≥ 10 usages dans le mois)	14*	5	10*	12	4,6	8,4
Alcoolisation ponctuelle importante (API)	Répétées (≥ 3 fois dans le mois)	25*	11	18*	21,7	10,9	16,4
Tabac	Expérimentation	62*	64*	63*	58,1	59,9	59,0
	Quotidien (≥ 1 cigarette/jour)	28	26*	27*	26,3	23,8	25,1
	Intensif (≥ 10 cigarettes/jour)	6	4	5	6,5	3,9	5,2
Cannabis	Expérimentation	43	40*	42*	41,8	36,3	39,1
	Usage dans le mois	26	20*	23*	24,2	17,5	21
	Usage régulier (≥ 10 usages dans le mois)	11	6*	8*	9,7	4,5	7,2
Poppers	Expérimentation	11	8	10	9,5	8	8,8
Cocaïne	Expérimentation	3	3	3	3,1	2,4	2,8
MDMA/ecstasy	Expérimentation	4	3	4	3,9	2,8	3,4
Champignons hallucinogènes	Expérimentation	4	2	3	3,6	1,9	2,8
LSD	Expérimentation	2	1	2	1,9	1,2	1,6
Amphétamines	Expérimentation	2	2	2	2,8	1,8	2,3
Héroïne	Expérimentation	1	1	1	0,7	0,6	0,7
Crack	Expérimentation	1	1	1	0,6	0,6	0,6

Source : ESCAPAD 2017, OFDT

Note : Les prévalences régionales sont arrondies à l'unité près pour des raisons d'effectif.

Note de lecture : 63* signifie que le niveau d'expérimentation de tabac dans la région est supérieur (test de Chi2 au seuil 0,05) à celui de leurs homologues du reste de la France.

I. La prévention des conduites addictives chez les plus jeunes : gage de santé

Face aux conduites addictives, les jeunes sont les plus vulnérables, et sont les plus démunis quant aux comportements à adopter pour y faire face.

1) Renforcer les compétences psychosociales pour prévenir les comportements à risque

- Former aux CPS dans les lieux d'éducation et de formation.
DSDEN, ARS, DDETSPP, Addictions France/IREPS.
- Dépasser les simples interventions en milieu scolaire (JNR, JDC, CHRS, hébergement collectifs etc.).
Addictions France/IREPS, ARS, préfecture

2) Accompagner les jeunes et renforcer leur engagement à travers des outils et des moyens adaptés

- Accompagner les enfants témoins de comportements à risque dans la sphère familiale
DSDEN, Addictions France/IREPS, CAARUD/CSAPA, conseil départemental
- Développer une communication adaptée de l'État auprès du jeune public à travers des médias adaptés (messages sur Instagram, format vidéo, etc.).
Préfecture
- Développer les stages de sensibilisation à l'égard des jeunes prévenus dans les affaires d'alcoolémie ou de stupéfiants pour limiter la récurrence.
Parquets, JEC03
- Renforcer la prévention à l'égard des étudiants.
DSDEN, enseignement supérieur, Service de Santé Universitaire (SSU), Addictions France/IREPS

3) Améliorer la prévention dans l'entourage des jeunes afin de prévenir les conduites addictives

- Développer une politique de formation des acteurs en lien avec les enfants (éducateurs, éducateurs sportifs, enseignants, intervenants en CHRS etc.).
DSDEN, Addictions France/IREPS
- Accompagner les parents en développant l'information à leur attention (sensibilisation systématique par les professeurs à l'occasion de rencontres périodiques avec les parents, référencement de sites d'information) et en développant leurs compétences pour agir
DSDEN, Addictions France/IREPS, ARS, BCCI, CAARUD/CSAPA, SAPMF, AEMO
- Engager des actions de prévention auprès des responsables de clubs sportifs sur l'usage de l'alcool, des stupéfiants et des paris sportifs.
Préfecture, élus, DSDEN.

II. Sensibiliser, accompagner et mobiliser les élus locaux sur l'ensemble du territoire

Alors que les élus sont en première ligne face aux usagers victimes directs ou indirectes de conduites addictives, la procédure d'accompagnement des victimes est peu claire, et les responsabilités des différents acteurs ne sont pas fermement établies.

1) Assurer une meilleure connaissance de l'écosystème des acteurs en matière d'addictologie

- Recenser et répertorier l'ensemble des acteurs de l'addictologie avec la création d'un annuaire clair, simple d'usage, destiné aux services de l'État, aux collectivités territoriales, aux partenaires sociaux, médico-sociaux et sanitaires, afin que tous puissent se connaître et agir en coordination, aux usagers présentant une consommation problématique afin qu'ils puissent trouver l'aide souhaitée, et à toute personne souhaitant guider un proche en difficulté.

Tous acteurs

- Accompagner les maires qui le souhaitent dans l'élaboration d'une politique locale de prévention, à travers plusieurs dispositifs (CLS, échanges en matière de prévention de la délinquance, QPV), notamment dans les communes touchées par une surmortalité.

Coordinateurs CLS, délégué à la ville, ARS, élus

- Accompagner les élus en première ligne dans leurs missions de lutte contre les addictions, à travers une transmission ascendante et descendante des informations entre élus (notamment des référents addiction à nommer), acteurs de l'addictologie et services de l'État.

Préfecture, ARS, CD03, ADM03, AMR03

2) Assurer un financement coordonné d'actions et d'établissements préventifs et curatifs en matière d'addictions

- Coordonner et concerter l'action des deux CSAPA à Moulins (un est géré par Addictions France, l'autre est géré par le centre hospitalier).

ARS, Addictions France, CH

- Engager une réflexion quant à l'éventualité de pouvoir créer une unité de sevrage complet dans le département.

ARS, CH

III. Réduire la disponibilité et l'accessibilité de produits addictifs

Malgré une politique répressive sur les produits stupéfiants, et un fort encadrement de la vente d'alcool ou de l'exercice de paris sportifs, les produits addictifs restent aisément accessibles.

1) Renforcer la politique de contrôle sur les points de vente de produits addictifs

- Faire respecter l'interdiction de vente aux mineurs par la mise en place de contrôles plus fréquents et plus dissuasifs des débits de boissons et des débitants de tabac.

préfecture, parquets, DDSP, GGD03

- Maintenir les contrôles sur les commerçants de CBD.

Parquets, préfecture, DDSP, GGD03,

- Contrôler les ouvertures temporaires de débits de boissons destinés aux associations et sensibiliser les maires, délivrant les autorisations, à ces questions.
Préfecture, élus, DDSF, GGD03,

2) Renforcer la politique répressive sur les flux illicites de produits addictifs

- Lutter contre les points de deal référencés dans la département (11).
Procureurs, préfecture, DDSF, GGD03.
- Lutter contre les trafics illicites.
Procureurs, Douanes, préfecture, DDSF, GGD03,

IV. S'adapter et faire de la prévention dans les nouveaux lieux festifs

La région Auvergne Rhône-Alpes est la région concentrant le plus grand nombre d'événements festifs sur le territoire national (13 % des festivals ont lieu dans la région), et ces événements sont propices à une consommation non maîtrisée de produits addictifs.

1) Prévention en amont

- Maintenir une politique de prévention, de réduction des risques et une présence dans les festivals du département.
préfecture, SDIS, sécurité civile, DDSF, GGD03, ARS
- Désigner un référent « rassemblements festifs organisés par les jeunes » (prévu par la circulaire Ministre de l'Education nationale du 12 mai 2023) pour renforcer l'accompagnement des organisateurs de festivals plus modestes en termes de participation ou non-déclarés mais portés à la connaissance de services de l'État, faciliter les contacts sur les aspects prévention, réduction des risques et répression.
préfecture, ARS, DASEN (SJEN), DDETSPP
- Sensibiliser les maires sur les conduites addictives lors des fêtes patronales, des événements associatifs.
préfecture, ADM03, AMR03, SDIS, sécurité civile

2) Prévention-répression

- Pour les événements non déclarés, intégrer à la sanction des organisateurs un module de formation obligatoire aux conduites addictives rappelant le lien entre alcool et fête.
DDSF, GGD03, parquets,
- Maintenir une vigilance quant aux contrôles d'alcoolémie et de stupéfiants (en sortie de festival, notamment).
GGD03, DDSF, sécurité routière

V. Engager les entreprises et les services publics dans la prévention des conduites addictives en milieu professionnel

Le milieu professionnel demeure le terreau de conduites addictives normalisées et intégrées à une culture de travail délétère, qu'il convient d'endiguer.

1) Lutter contre la consommation d'alcool en milieu professionnel

- Valoriser les moments festifs sans alcool en milieu professionnel.
préfecture, SGCD, CCI, CMA

- Proposer des alcools 0°C en restaurant d'entreprise.
préfecture, SGCD, CCI, CMA

2) Prévention-répression

- Poursuivre et accélérer le développement des espaces sans tabac.
préfecture, SGCD, CCI, CMA
- Renforcer la formation des médecins du travail quant à l'addiction au tabac.
ARS, DDETSPP, CCI, CMA, SGCD